

ACTES DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2008

L'an deux mille huit, le vingt et un mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à François Aubin), Gérard BERRUTI-MARTINEZ (ayant donné pouvoir à Gérard GOUSSEAU), Jean-Marc SORNIN (ayant donné pouvoir à Sylvie Dubois), Jean-Michel DAUCHEZ (ayant donné pouvoir à Sophie Régnier), Bénédicte BECONNIER, Patrick PHILBERT (jusqu'à la délibération n° 08-23).

Le conseil municipal a désigné M. Jean-Luc GRATECAP comme secrétaire de séance.

08-19 Formation des commissions municipales

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Appelé à désigner les représentants de l'assemblée dans les commissions municipales en tenant compte de la représentation proportionnelle,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Procède aux désignations suivantes :

Commissions	Membres	
	de la majorité	de la minorité
Environnement	Mmes Dubois, Béconnier, Clément-Thimel, Hennenfent, Hérault, Van Melckebeke, M. Philbert	Mme Régnier
Vie associative	MM. Gousseau, Berruti-Martinez, Philbert, Mmes Hérault, Jarriault, Large, Pouvreau	M. Durieux
Affaires culturelles	Mmes Grizon, Hennenfent, Jarriault, Van Melckebeke, MM. Brisé, Guignouard	M. Durieux
Urbanisme	MM. Sornin, Chavignay, Comte, Gratecap, Philbert, Privé Mme Clément-Thimel	M. Dauchez
Finances	MM. Lambert, Comte, Philbert, Privé, Mmes Clément-Thimel Goujat	Mme Régnier
Enfance-Jeunesse	M. Planche, Mmes Goujat, Hennenfent, Hérault, Large, Pouvreau	Mme Taveau
Bâtiments, voirie	MM. Aubin, Berruti-Martinez, Chavignay, Gratecap, Privé, Guignouard, Mme Béconnier	M. Dauchez
Personnel	MM. Lambert, Comte, Gratecap, Mmes Goujat, Hérault, Large, Pouvreau	Mme Taveau
Appels d'offres	Titulaires : MM. Aubin, Chavignay, Gratecap, Privé Suppléants : Mmes Béconnier, Clément-Thimel, MM. Berruti-Martinez, Guignouard	Titulaire : M. Dauchez Suppléant : M. Durieux

08-20 Election des délégués auprès des établissements publics de coopération intercommunale et autres organismes dont la commune est membre

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Appelé à procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des organismes dont la commune est membre,

Après en avoir délibéré,

Procède aux élections des délégués dont les résultats sont les suivants :

- Communauté d'agglomération de La Rochelle (4 délégués)
 - o nombre de votants : 27
 - o nombre d'exprimés : 27
 - o ont obtenu : **M. Lambert : 23 voix (élu), Mme Dubois : 23 voix (élue), M. Gousseau : 23 voix (élu), M. Planche : 23 voix (élu), M. Dauchez : 4 voix**
- Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de La Rochelle Nord (2 délégués)
 - o nombre de votants : 27
 - o nombre d'exprimés : 27
 - o ont obtenu : **M. Aubin : 23 voix (élu), M. Guignouard : 23 voix (élu), Mme Régnier : 4 voix**

- ...n et d'équipement rural (1 titulaire et 2 suppléants)
- Titulaire : **M. Aubin : 23 voix (élu)**, M. Durieux : 4 voix
 - Suppléants : **M. Chavignay : 25 voix (élu), M. Privé : 25 voix (élu)**
 - SIVU du golf (4 titulaires et 2 suppléants)
 - o nombre de votants : 27
 - o nombre d'exprimés : 27
 - o ont obtenu :
 - Titulaires : **M. Lambert : 23 voix (élu), M. Planche : 23 voix (élu), M. Chavignay : 23 voix (élu), M. Gratecap : 23 voix (élu)**, M. Dauchez : 4 voix
 - Suppléants : **M. Bérutti-Martinez : 25 voix (élu), Mme Hérault : 25 voix (élu)**
 - SIVU du Port du Plomb (4 délégués du conseil et 4 représentants des usagers)
 - o nombre de votants : 27
 - o nombre d'exprimés : 27
 - o ont obtenu :
 - Délégués du conseil : **M. Lambert : 23 voix (élu), Mme Dubois : 23 voix (élu), M. Sornin : 23 voix (élu), Mme Béconnier : 23 voix (élu)**, Mme Taveau : 4 voix
 - Représentants des usagers : **M. Marc Chevrier : 27 voix (élu), M. Jean-Claude Brochard : 27 voix (élu), M. Serge Lebon : 27 voix (élu), M. Mario Lescalmel : 27 voix (élu)**
 - Conseil portuaire du Port du Plomb (1 titulaire et 1 suppléant)
 - o nombre de votants : 27
 - o nombre d'exprimés : 27
 - o ont obtenu :
 - Titulaire : **M. Sornin : 23 voix (élu)**, Mme Régnier : 4 voix
 - Suppléant : **Mme Hennenfent : 25 voix (élue)**
 - Comité national d'action sociale pour le personnel (1 délégué)
 - o nombre de votants : 27
 - o nombre d'exprimés : 25
 - o ont obtenu : **M. Lambert : 21 voix (élu)**, Mme Taveau : 4 voix
 - Syndicat départemental de construction et d'entretien de la voirie des communes (3 électeurs cantonaux)
 - o nombre de votants : 27
 - o nombre d'exprimés : 27
 - o ont obtenu : **M. Aubin : 23 voix (élu), M. Chavignay : 23 voix (élu), M. Privé : 23 voix (élu)**, M. Dauchez : 4 voix, Mme Régnier : 4 voix, M. Durieux : 4 voix

08-21 Election des représentants au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Le conseil municipal,

Appelé à élire ses représentants au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Considérant que le nombre de représentants du conseil municipal doit être compris entre 4 au minimum et 8 au maximum,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe à 8 le nombre de représentants du conseil municipal

Procède à l'élection des représentants, dont le résultat est le suivant :

- nombre de votants : 27
- nombre d'exprimés : 27
- ont obtenu :
 - o représentants de la majorité : Mmes Juliot, Grizon, Béconnier, Jarriault, Van Melckebeke, MM. Brisé, Privé : 27 voix
 - o représentante de la minorité : Mme Régnier : 27 voix

08-22 Délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités locales,

Considérant que le conseil municipal peut déléguer certaines de ses attributions au maire afin de faciliter la gestion de la collectivité,

Après avoir pris connaissance des délégations possibles,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour et 4 abstentions (Mmes Régnier, Taveau, MM. Dauchez, Durieux)

Décide de déléguer au maire les attributions suivantes :

- financement des investissements prévus par le budget et des opérations
prunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de
- préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des
accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs
avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les
crédits sont inscrits au budget
- la passation des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre s'y afférentes
 - la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
 - la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
 - l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
 - l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €
 - la création de classes dans les établissements d'enseignement
 - la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

08-23 Indemnités de fonction du maire et adjoints

Le conseil municipal,

Vu les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Appelé à fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour et 4 abstentions (Mmes Régnier, Taveau, MM. Dauchez, Durieux)

Fixe comme suit les indemnités de fonction du maire et des adjoints :

- Maire : 55 % de l'indice 1015 de la fonction publique
- 1^{ère} adjointe : 25 % de l'indice 1015 de la fonction publique
- 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoints : 21 % de l'indice 1015 de la fonction publique

08-24 Débat d'orientation budgétaire 2008

Le conseil municipal a procédé au débat d'orientation budgétaire de l'année 2008. Ce débat a porté essentiellement sur la pression fiscale avec une hausse des taux des trois taxes envisagée à hauteur de 2,4 % et un recours à l'emprunt limité à 400.000 €.

La séance a été levée à dix-neuf heures vingt.

La maire,

Le secrétaire de séance,

M. Lambert

M. Gratecap

Mme Dubois

M. Gousseau

Mme Grizon

Mme Juliot

M. Planche

M. Aubin

Mme Goujat

M. Brisé

M. Comte

M. Privé

Mme Clément-Thimel

Mme Hennenfent

Mme Hérault

M. Philbert

M. Guignouard

Mme Pouvreau

M. Chavignay

Mme Jarriault

Mme Large

M. Durieux

Mme Régnier

Mme Taveau